



Commune de CHATENOIS

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Préparation du budget 2023



SOMMAIRE

1. Eléments de contexte des Collectivités Locales
 2. Les règles de l'équilibre budgétaire
 3. Les recettes de fonctionnement
 - a. Historique des recettes réelles de fonctionnement
 - b. La structure des recettes réelles de fonctionnement pour 2021
 4. Les dépenses de fonctionnement
 - a. Historique des dépenses réelles de fonctionnement
 - b. Les charges à caractère général et autres charges de gestion courante
 - c. Les charges de personnel
 5. Les recettes d'investissement
 6. Les dépenses d'investissement
 7. L'endettement de la collectivité
 - a. Evolution de l'encours de la dette
 8. Les investissements de la collectivité pour 2021
 - a. Les projets
 - b. Les besoins de financement
 9. Les ratios obligatoires
-

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

• **Eléments de contexte des Collectivités locales**

Le législateur a créé à destination des communes les moins aisées fiscalement ou répondant à des problématiques de revitalisation de milieux ruraux ou urbains les trois dotations suivantes :

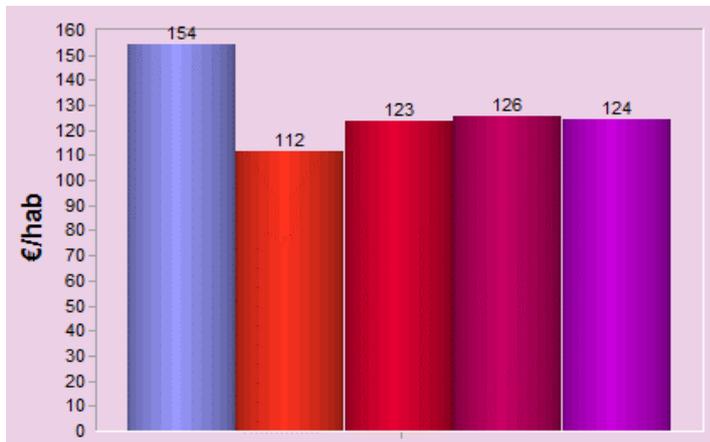
- La Dotation de Solidarité Rurale réservée aux communes de moins de 10 000 habitants répondant à des problématiques rurales ;
- La Dotation de Solidarité Urbaine réservée aux communes de plus de 5 000 habitants répondant à des problématiques urbaines ;
- La Dotation Nationale de Péréquation réservée aux communes les moins riches fiscalement au regard notamment de leur fiscalité économique.

L'évolution des enveloppes de ces trois dotations est chaque année financée en partie par un prélèvement de la Dotation Forfaitaire des communes les plus aisées fiscalement.

Remarque : les données mentionnées dans le présent document sont issues du compte administratif 2022 édité le 05.01.2023 et sous réserve d'encaissements éventuels par la Perception et de la validation des derniers mandats d'investissement de décembre 2022.

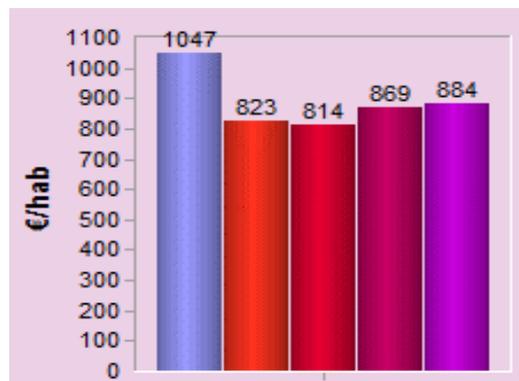
Légende	
■	France 2021 (communes de la même strate)
■	Réalisé Châtenois 2019
■	Réalisé Châtenois 2020
■	Réalisé Châtenois 2021
■	Réalisé Châtenois 2022

Dotation globale de fonctionnement / Population (Ratio 6- voir page 25)



Produit de la dotation globale de fonctionnement (DGF) par habitant

Recettes réelles de fonctionnement / Population (Ratio3)



Recettes courantes par habitant

• Les règles de l'équilibre budgétaire

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

- La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.
- La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire : le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la Collectivité hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité. La définition du principe comptable de sincérité dit "La sincérité est l'application de bonne foi des règles et procédures en fonction de la connaissance que les responsables des comptes doivent normalement avoir de la réalité et de l'importance des opérations, événements, et situations."

Le Préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

- L'équilibre comptable entre les deux sections ;
- Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

• Les recettes de fonctionnement de la commune

a. Historique des recettes réelles de fonctionnement

Le graphique ci-dessus présente une synthèse des recettes réelles de fonctionnement sur la période 2013-2022.



Le tableau ci-dessous détaille ces mêmes recettes.

Evolution des recettes de fonctionnement par chapitre

Evolution des recettes de fonctionnement par chapitre										
Chap	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
013	75 557,14	71 184,88	111 910,31	104 601,94	150 608,47	73 513,58	57 598,28	60 275,94	117 034,23	96 643,28
70	178 430,78	151 763,21	145 661,88	117 924,89	150 663,62	120 011,54	143 647,35	104 962,49	162 976,66	131 509,95
73	2 100 367,02	2 079 615,70	2 218 191,91	2 279 629,75	2 357 951,73	2 368 107,73	2 426 301,02	2 429 860,82	2 569 263,54	2 676 333,58
74	767 939,50	730 231,36	671 169,59	603 916,20	612 664,08	576 159,51	524 459,23	581 006,54	559 092,93	561 210,73
75	63 401,83	74 728,14	78 245,36	94 043,37	82 970,99	70 247,34	76 555,09	62 823,25	60 756,68	76 477,61
77	276 429,15	75 080,46	195 664,81	194 240,84	228 787,09	230 088,34	144 295,49	99 536,99	95 343,64	82 152,34
002	0,00	0,00	0,00	0,00	478 036,98	356 758,22	82 668,00	0,00	247 245,57	787 529,49
042	88 650,28	98 969,29	101 163,09	111 046,13	121 597,99	51 566,88	0,00	118 248,23	19 807,24	69 821,10

INTITULÉ des chapitres :

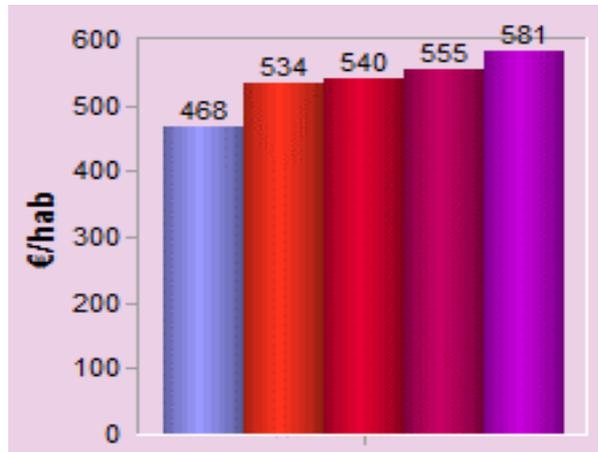
- 013 « Atténuation de charges » (remboursements charges de personnel)
- 70 « Produit des services et des domaines »
- 73 « Impôts et taxes »
- 74 « Dotations/subventions »
- 75 « Autres produits de gestion courante » (loyers, fermages, charges des locataires)
- 77 « Produits exceptionnels »
- 002 « Excédent de fonctionnement »
- 042 « Opérations d'ordre »

En 2022, nous pouvons constater un excédent plus important (C/002) de la section de fonctionnement par rapport à l'année précédente.

Impôts direct / Population

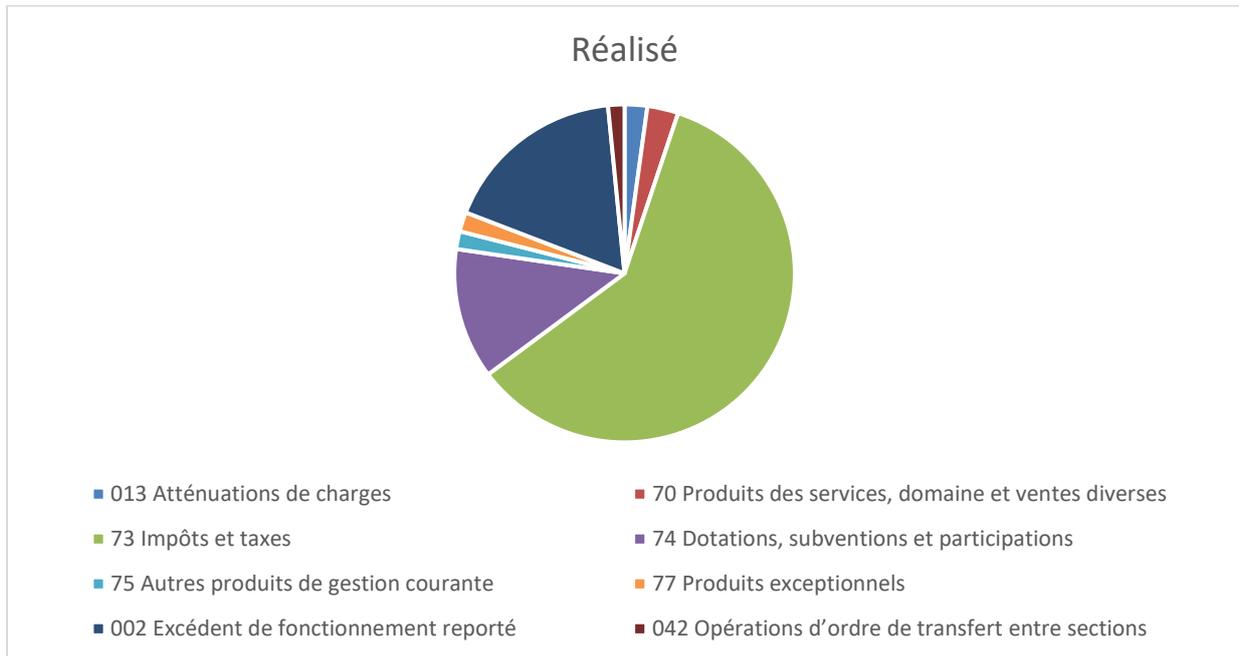
Impôts par habitant (Ratio 2)

Légende	
	France 2021 (communes de la même strate)
	Réalisé Châtenois 2019
	Réalisé Châtenois 2020
	Réalisé Châtenois 2021
	Réalisé Châtenois 2022



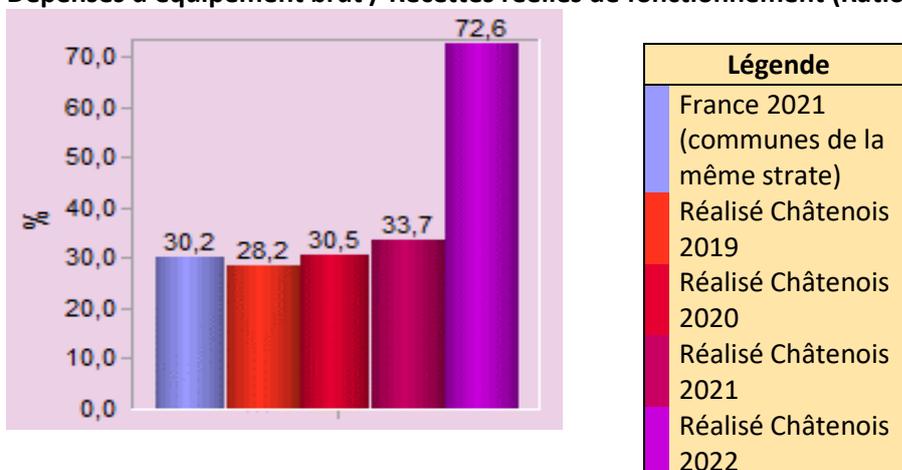
La structure des recettes réelles de fonctionnement pour l'exercice 2022

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en 2021 à un montant total de 4 483 679,07 € au 5 janvier 2023 et sous réserve des derniers encaissements éventuels.



Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Désignation	Réalisé	% Réalisation
013	Atténuations de charges	96 643,28	2,16
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	132 139,95	2,95
73	Impôts et taxes	2 676 333,58	59,69
74	Dotations, subventions et participations	561 210,73	12,52
75	Autres produits de gestion courante	76 477,61	1,71
77	Produits exceptionnels	83 523,33	1,86
002	Excédent de fonctionnement reporté	787 529,49	17,56
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 821,10	1,56
	TOTAL RECETTES	4 483 679,07	100

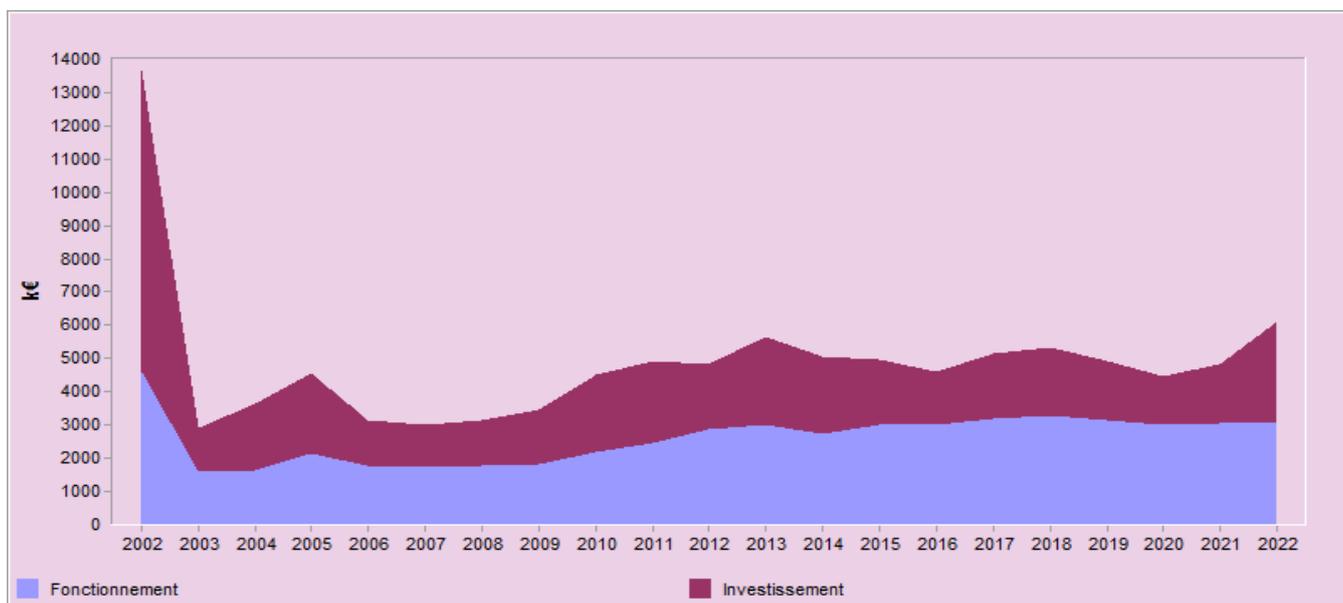
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (Ratio 9)



Comparaison de l'effort d'équipement au niveau des recettes réelles de fonctionnement

• Les dépenses de fonctionnement/investissement

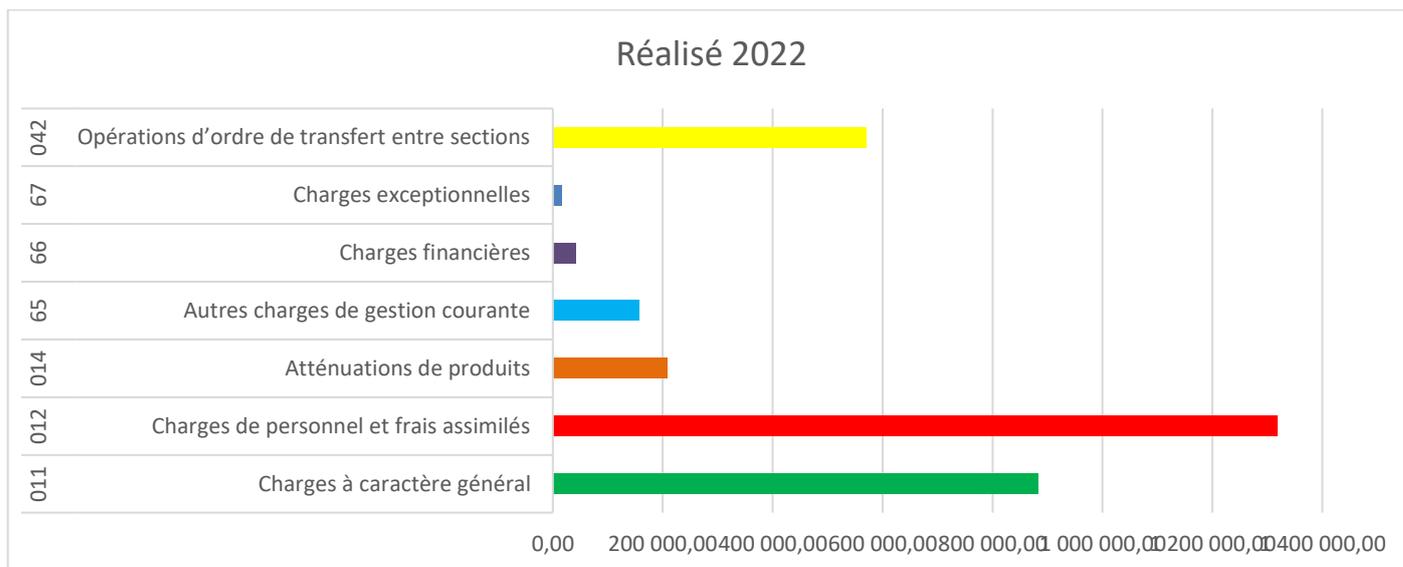
a. Historique des dépenses réelles de fonctionnement/investissement



Evolution des dépenses				
Année	Fonctionnement	% évolution fonct.	Investissement	% évolution invest.
2002	4 620 759,70		9 065 797,89	
2003	1 604 713,32	-65,27%	1 310 115,37	-85,55%
2004	1 653 343,16	3,03%	1 976 380,83	50,86%
2005	2 152 815,50	30,21%	2 389 618,46	20,91%
2006	1 767 758,37	-17,89%	1 387 518,06	-41,94%
2007	1 744 137,12	-1,34%	1 244 100,95	-10,34%
2008	1 755 727,68	0,66%	1 389 683,45	11,70%
2009	1 818 511,19	3,58%	1 651 946,29	18,87%
2010	2 177 834,09	19,76%	2 319 590,27	40,42%
2011	2 447 786,59	12,40%	2 486 556,10	7,20%
2012	2 872 385,60	17,35%	1 954 191,23	-21,41%
2013	3 011 755,56	4,85%	2 620 559,16	34,10%
2014	2 746 637,83	-8,80%	2 319 791,76	-11,48%
2015	3 004 421,38	9,39%	1 952 506,12	-15,83%
2016	3 027 366,14	0,76%	1 589 820,88	-18,58%
2017	3 206 856,53	5,93%	1 923 760,10	21,00%
2018	3 300 535,84	2,92%	2 049 811,30	6,55%
2019	3 164 253,22	-4,13%	1 754 008,07	-14,43%
2020	2 998 327,60	-5,24%	1 490 346,76	-15,03%
2021	3 043 931,00	1,52%	1 804 324,75	21,07%
2022	3 057 278,82	0,44%	3 073 453,99	70,34%
TOTAL DEPENSES	55 177 136,24		47 753 881,79	

La moyenne des dépenses sur 10 ans est de 3 343 374,95 € pour le fonctionnement et reste relativement stable. La moyenne sur l'investissement des dix dernières années est de 2 253 257,41 €, avec une forte hausse en 2022 pour la construction du complexe sportif essentiellement.

b. Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante



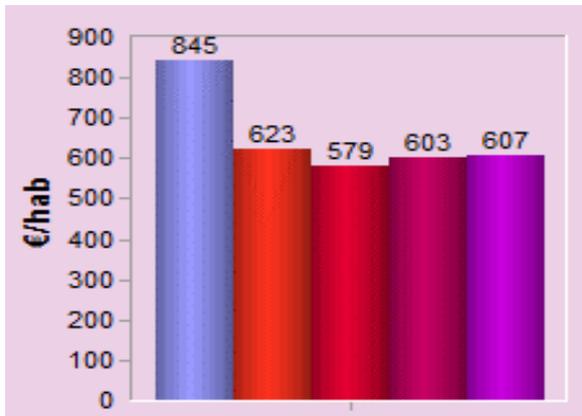
Dépenses de fonctionnement				
Chapitre	Désignation	Réalisé 2021	Réalisé 2022	% d'évolution
011	Charges à caractère général (eau/ass/gaz/elec/téléphone/maintenance/fournitures)	784 740,30	883 483,12	12,58%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 263 224,35	1 317 407,22	4,11%
014	Atténuations de produits (FNGIR/FPIC)	208 971,00	207 618,00	-0,65%
65	Autres charges de gestion courante (Elus)	143 840,21	156 633,67	8,17%
66	Charges financières	41 568,99	42 157,88	1,40%
67	Charges exceptionnelles (subv except)	17 509,42	16 301,65	-7,41%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	570 819,32	569 965,74	-0,15%
	TOTAL DEPENSES	3 030 673,59	3 193 567,28	5,10%

Pour les charges à caractère général la hausse est liée aux frais de chauffage/électricité (décalage de factures de 2021 reçues en janvier 2022, davantage de frais de carburant également. Le poste maintenance générale a été dépassé, ainsi que le matériel roulant (dépend des réparations sur le matériel et véhicules), hausse des ordures ménagères et le service espace vert a anticipé l'achat de fournitures pour la saison d'été 2023, car une hausse des prix est attendue pour la saison estivale.

Charges de personnel : Les remboursements liés aux absences maladies et charges du personnel s'opèrent en recettes de fonctionnement, C/6419, CHAP 13 « Atténuation de charges ».

En 2021, le remboursement des agents en congé maladie s'élève à 117 034,23 € (rattrapage de 22 500 € de l'assurance pour un agent en longue maladie) contre 96 643,28 € en 2022.

Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie / Population (Ratio 1)



Evaluation de la charge totale de fonctionnement par habitant

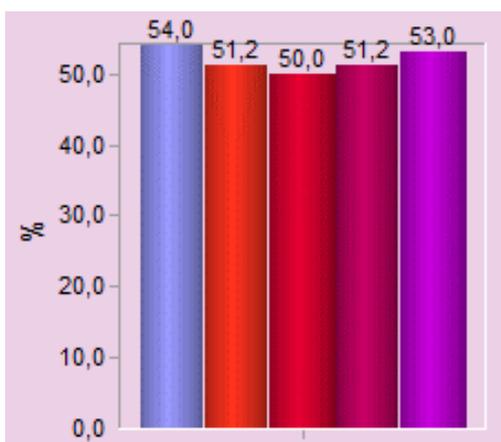
Légende

- France 2021 (communes de la même strate)
- Réalisé Châtenois 2019
- Réalisé Châtenois 2020
- Réalisé Châtenois 2021
- Réalisé Châtenois 2022

c. Les charges de personnel

Légende	
	France 2021 (communes de la même strate)
	Réalisé Châtenois 2019
	Réalisé Châtenois 2020
	Réalisé Châtenois 2021
	Réalisé Châtenois 2022

Frais de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (Ratio 7)

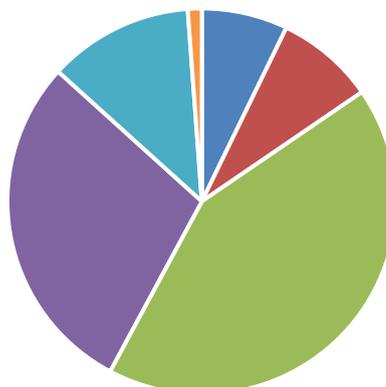


Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux frais de personnel

A titre d'information, le total des dépenses pour le chapitre 012/Charges de personnel et frais assimilés représente la somme de 1 317 357,22 € en 2022 contre 1 265 327,65 en 2021.

• Les recettes d'investissement 2022

Recettes d'investissement 2022



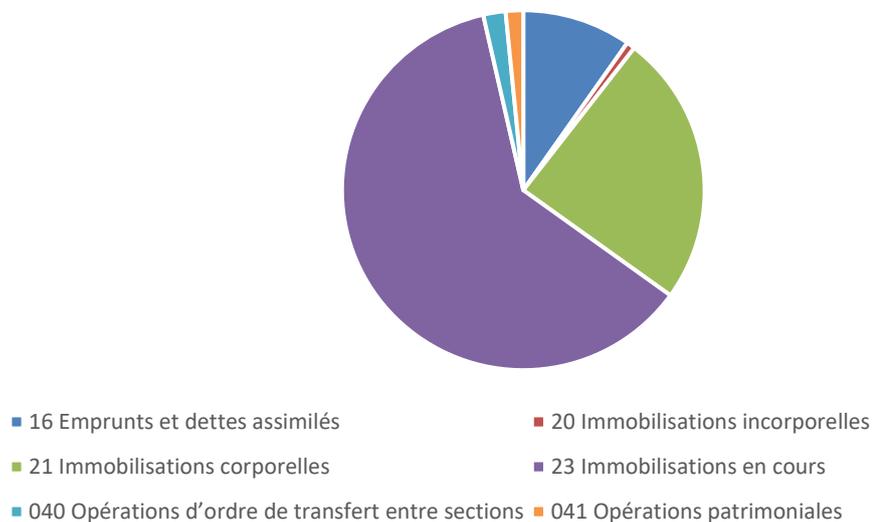
- 10 Dotations, fonds divers et réserves
- 13 Subventions d'investissement reçues
- 16 Emprunts et dettes assimilés
- 001 Excédent d'investissement reporté
- 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 041 Opérations patrimoniales

<i>Recettes d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Réalisé</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	337 514,00
13	Subventions d'investissement reçues	388 977,60
16	Emprunts et dettes assimilés	2 000 000,00
001	Excédent d'investissement reporté	1 363 384,48
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	569 965,74
041	Opérations patrimoniales	54 810,53
	TOTAL RECETTES	4 714 652,35

Les subventions d'investissement perçues concernent des acomptes pour le complexe sportif de la CEA, le solde pour le bâtiment de la Place des Charpentiers, l'aire de jeux de l'école maternelle, le soutien financier APEI et ROTARY pour l'aire de jeux des tout-petits au Parc Ergé et l'aide de l'Education Nationale pour plan de continuité pédagogique (achat de matériel informatique)

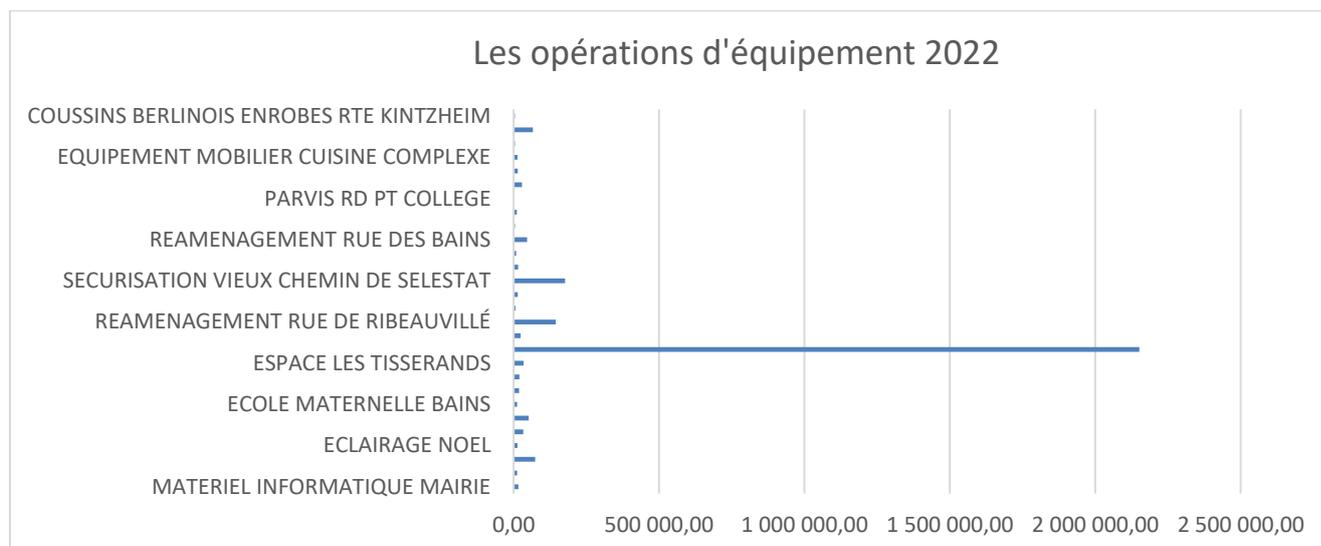
• Les dépenses d'investissement 2022

Dépenses d'investissement 2022



<i>Dépenses d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Réalisé</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	341 180,23
20	Immobilisations incorporelles (études)	26 481,00
21	Immobilisations corporelles (achats mobilier/matériel informatique, matériel roulant, outillage, mobilier urbain, travaux bâtiments publics)	857 840,20
23	Immobilisations en cours (travaux exple complexe sportif)	2 157 190,47
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 821,10
041	Opérations patrimoniales	54 880,53
	TOTAL DEPENSES	3 507 723,82

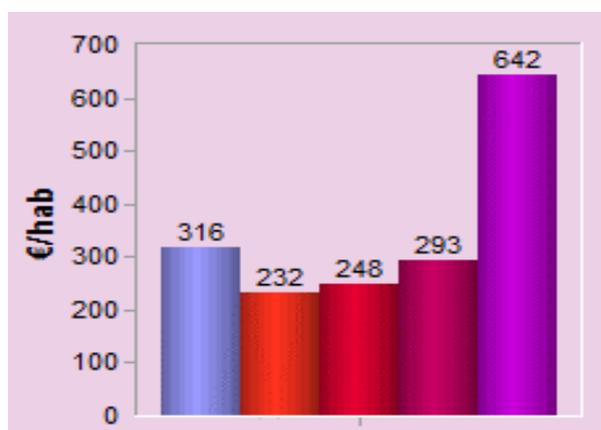
Ci-dessous le détail des dépenses d'investissement par opération :



Opérations d'équipement				
Opération d'équipement	Désignation	Budget	Réalisé	% Réalisation
011101	MATERIEL INFORMATIQUE MAIRIE	16 700,00	16 616,01	99,50%
011103	MATERIEL OUTIL MOBILIER	39 500,00	12 651,19	32,03%
011104	MATERIEL ROULANT	61 466,76	74 302,76	120,88%
011105	ECLAIRAGE NOEL	12 700,00	12 688,60	99,91%
060201	MAIRIE	28 100,00	33 318,72	118,57%
060205	MAISON DU TOURISME ET DU PATRI	100 000,00	52 333,48	52,33%
060501	ECOLE MATERNELLE BAINS	12 300,00	11 831,20	96,19%
060502	ECOLE MATERNELLE DU HAHNENBERG	22 300,00	19 087,13	85,59%
060503	ECOLE ELEMENTAIRE KRAFFT	19 000,00	19 964,24	105,07%
060801	ESPACE LES TISSERANDS	31 200,00	34 248,79	109,77%
060803	COMPLEXE SPORTIF	2 950 500,00	2 151 212,02	72,91%
060901	SITE DES REMPARTS (FOUILLES)	25 000,00	24 060,00	96,24%
070201	REAMENAGEMENT RUE DE RIBEAUVILLÉ	407 000,00	144 691,10	35,55%
080302	CHEMINS RURAUX	6 278,00	6 277,50	99,99%
080303	ECLAIRAGE PUBLIC	22 000,00	14 034,46	63,79%
080310	SECURISATION VIEUX CHEMIN DE SELESTAT	393 000,00	177 162,62	45,08%
080315	VOIRIE NEUERWEG	3 000,00	0,00	0,00%
080319	ENFOUI RES RUE MCHL FOCH	46 000,00	0,00	0,00%
140304	MOBILIER URBAIN	16 800,00	14 986,21	89,20%
160801	SECURITE VIDEOSURVEILLANCE	94 300,00	8 374,80	8,88%
20070204	REAMENAGEMENT RUE DES BAINS	50 500,00	46 269,25	91,62%
210102	REAM SKATEPARK ET PUMPTRACK	0,00	3 897,60	0,00%
21070201	Végétalisation parking (arr BEYSANG)	3 000,00	0,00	0,00%
21070204	LIAISON FIBRE COMMUNALE	45 000,00	11 520,00	25,60%
21070205	PARVIS RD PT COLLEGE	14 400,00	1 942,50	13,49%

220102	REAM SKATEPARK ET PUMPTRACK	12 000,00	0,00	0,00%
220202	AMEN JARDINS PARTAGES	30 000,00	29 202,54	97,34%
220404	BORNES RECHARGES VEHICULES ELEC	15 000,00	14 447,40	96,32%
220505	EQUIPEMENT MOBILIER CUISINE COMPLEXE	20 000,00	13 454,50	67,27%
220606	RTE KINTZHEIM -RETABLISST SUITE CONSTRUC	8 000,00	4 290,00	53,63%
22070201	ETUDE HYDRAULIQUE/TALUS GRUBE	85 000,00	66 717,20	78,49%
222152	COUSSINS BERLINOIS ENROBES RTE KINTZHEIM	4 000,00	3 962,40	99,06%
	TOTAL DEPENSES	4 594 044,76	3 023 544,22	65,81%

Dépenses d'équipement brut / Population (Ratio 4) Evaluation de l'effort d'équipement par habitant

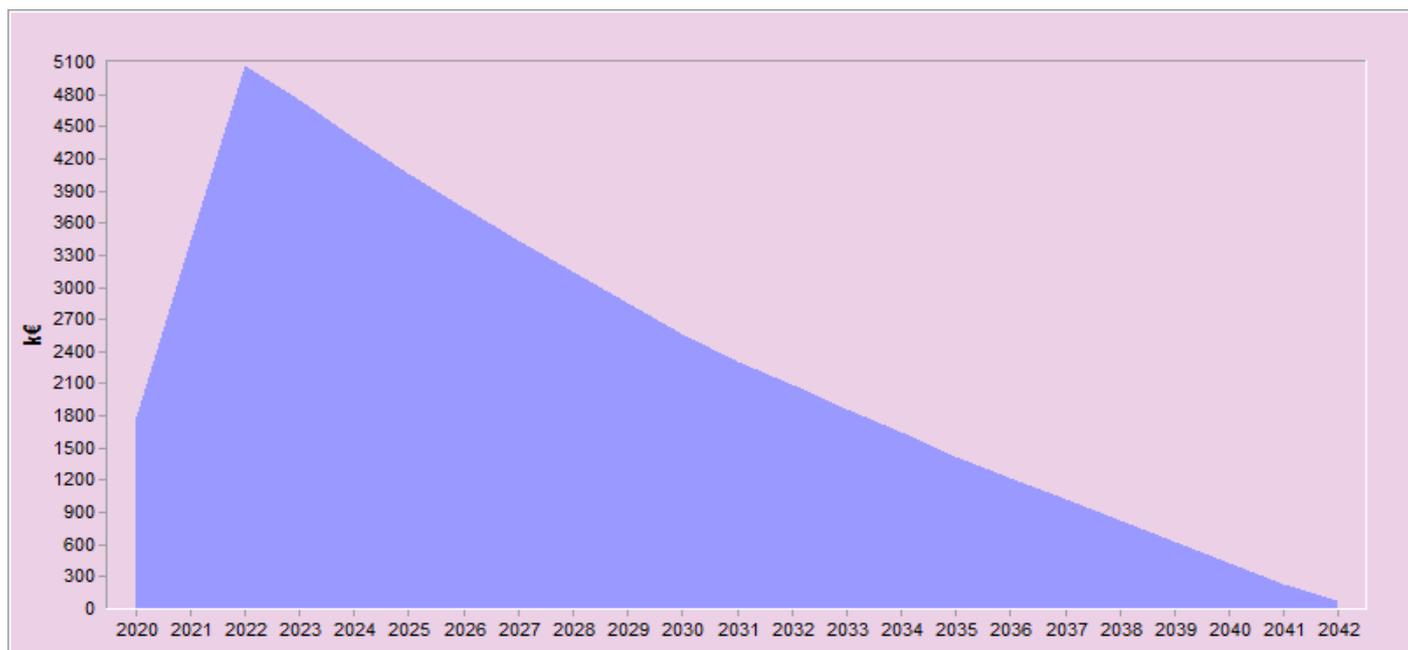


Légende	
France 2021 (communes de la même strate)	Blue bar
Réalisé Châteaufort 2019	Red bar
Réalisé Châteaufort 2020	Dark red bar
Réalisé Châteaufort 2021	Magenta bar
Réalisé Châteaufort 2022	Purple bar

Ce graphique traduit bien ici la volonté d'améliorer de façon constante le cadre de vie des castinétains, avec la hausse de 2021/2022 qui s'explique par le démarrage des chantiers complexe sportif, maison du patrimoine et la voirie rue des Bains/Rue de Ribeauvillé, l'éclairage public également.

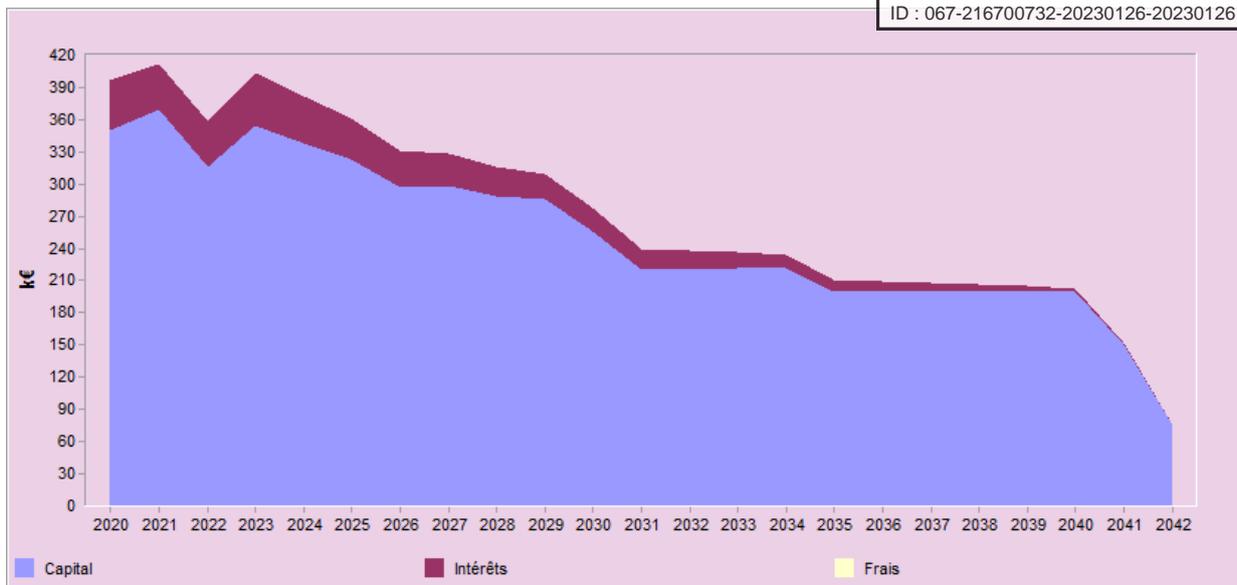
• **L'endettement de la Collectivité**

a. L'évolution de l'encours de dette (situation au 31/12/2022)



Evolution de l'encours de la dette	
Année	Capital restant dû
2020	1 783 519,25
2021	3 433 912,89
2022	5 064 200,57
2023	4 748 020,34
2024	4 394 181,82
2025	4 056 325,26
2026	3 733 972,05
2027	3 436 946,22
2028	3 139 237,26
2029	2 850 835,79
2030	2 565 066,24
2031	2 309 085,44
2032	2 088 352,96
2033	1 867 429,07
2034	1 646 312,03
2035	1 425 000,00
2036	1 225 000,00
2037	1 025 000,00
2038	825 000,00
2039	625 000,00
2040	425 000,00
2041	225 000,00
2042	75 000,00

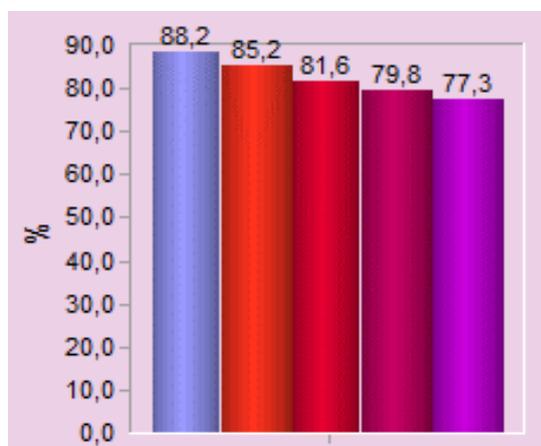
Le tableau suivant présente l'évolution des emprunts avec l'emprunt de 2 000 000 € débloqué en 2022.



Evolution des remboursements par année				
Année	Capital	Intérêts	Frais	Total versement
2020	349 606,36	46 872,84	300,00	396 779,20
2021	369 712,32	42 659,19	0,00	412 371,51
2022	316 180,23	41 639,22	0,00	357 819,45
2023	353 838,52	49 609,65	0,00	403 448,17
2024	337 856,56	44 035,39	0,00	381 891,95
2025	322 353,21	38 867,18	0,00	361 220,39
2026	297 025,83	34 729,43	0,00	331 755,26
2027	297 708,96	30 977,37	0,00	328 686,33
2028	288 401,47	27 311,82	0,00	315 713,29
2029	285 769,55	24 020,01	0,00	309 789,56
2030	255 980,80	21 072,51	0,00	277 053,31
2031	220 732,48	18 852,22	0,00	239 584,70
2032	220 923,89	16 960,81	0,00	237 884,70
2033	221 117,04	15 067,66	0,00	236 184,70
2034	221 312,03	13 172,72	0,00	234 484,75
2035	200 000,00	11 350,02	0,00	211 350,02
2036	200 000,00	9 650,02	0,00	209 650,02
2037	200 000,00	7 950,02	0,00	207 950,02
2038	200 000,00	6 250,02	0,00	206 250,02
2039	200 000,00	4 550,02	0,00	204 550,02
2040	200 000,00	2 850,02	0,00	202 850,02
2041	150 000,00	1 209,39	0,00	151 209,39
2042	75 000,00	281,26	0,00	75 281,26

Charges réelles de fonctionnement et remboursements de dette / Recettes réelles de fonctionnement (Ratio 8)

Rapport entre les charges courantes augmentées de l'annuité de la dette et les recettes courantes. Si > 100, la charge de dette n'est pas totalement financée par les recettes courantes

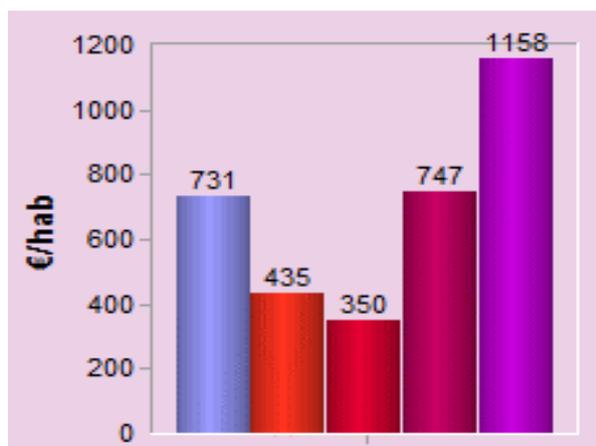


Légende	
	France 2021 (communes de la même strate)
	Réalisé Châtenois 2019
	Réalisé Châtenois 2020
	Réalisé Châtenois 2021
	Réalisé Châtenois 2022

La Commune de Châtenois a toujours su contracter des emprunts dans une juste mesure, de sorte que les recettes courantes permettent le financement de la charge de la dette.

Encours de la dette au 31/12 /2022 Population (Ratio 5)

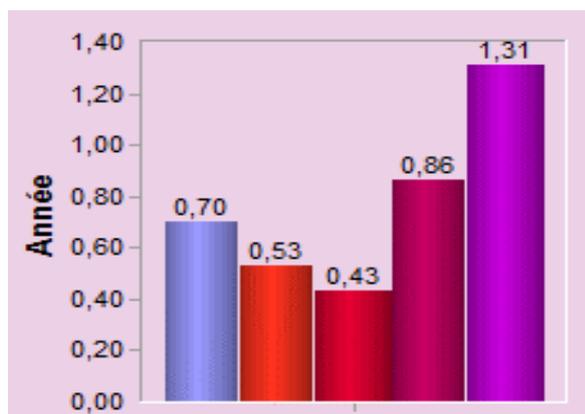
Evaluation de l'endettement total en fin d'exercice par habitant



Légende	
	France 2021 (communes de la même strate)
	Réalisé Châtenois 2019
	Réalisé Châtenois 2020
	Réalisé Châtenois 2021
	Réalisé Châtenois 2022

Encours de la dette au 31/12 / 2022 Recettes réelles de fonctionnement

Poids de la dette en nombre d'année de recettes courantes



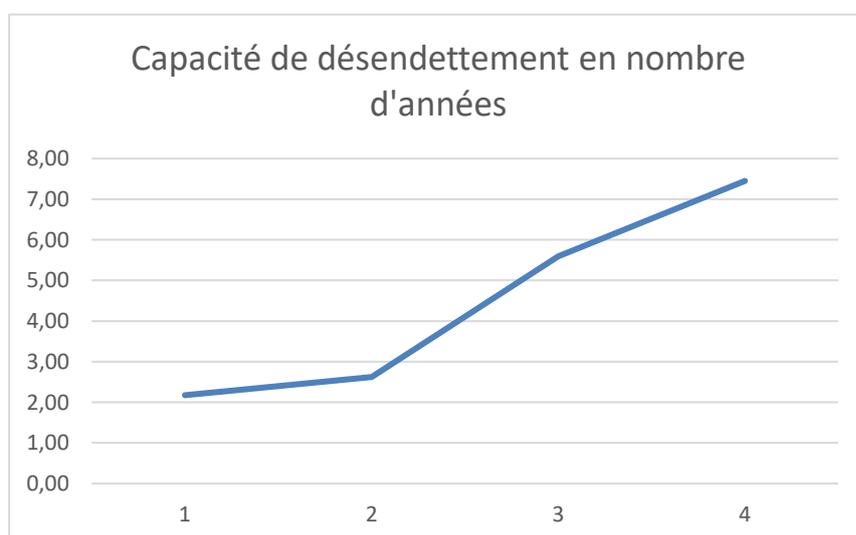
La hausse s'explique par l'emprunt de 2 000 000 € débloqué en décembre 2022.

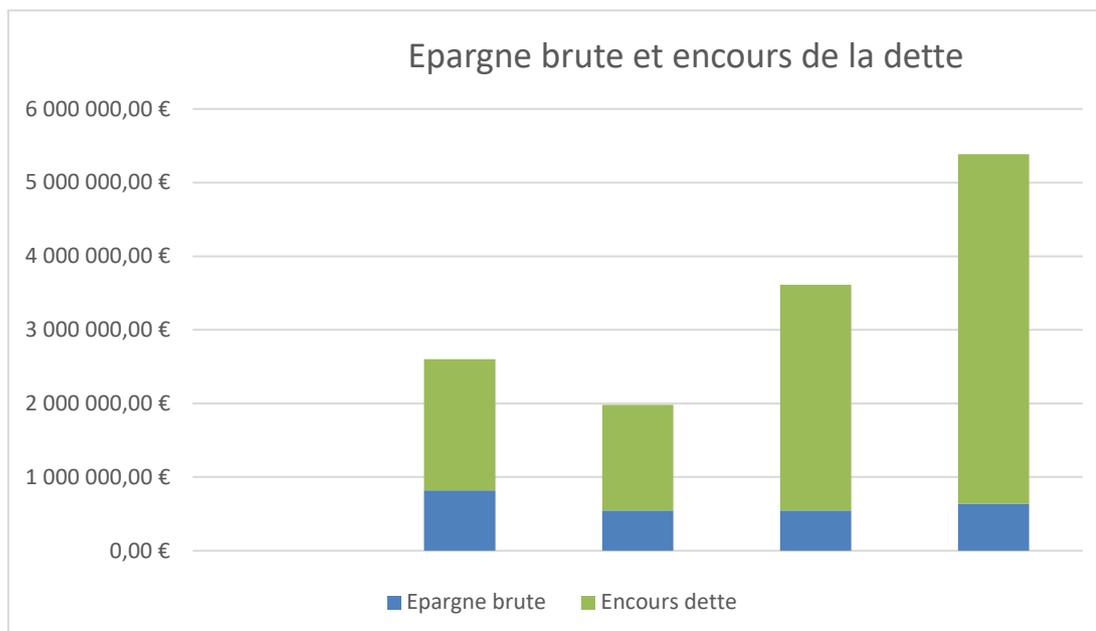
RATIO RELATIF A LA CAPACITÉ DE DESENDETTEMENT

"La soutenabilité de la dette d'une collectivité est un critère essentiel de l'appréciation de la situation financière. Le ratio le plus utilisé, y compris par les Préfectures et les services de la Trésorerie, est celui de la capacité de désendettement.

Son appréciation est visualisée par le ratio de la capacité de désendettement (qui est calculé par Encours de dette / Épargne brute). Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales".

	2019	2020	2021	2022
Recettes réelle fonct	3 372 856,00 €	3 328 537,00 €	3 578 453,00 €	3 694 148,00 €
dépenses réelles fonct	2 552 602,00 €	2 782 419,00 €	3 030 673,00 €	3 056 533,00 €
Epargne brute	820 254,00 €	546 118,00 €	547 780,00 €	637 615,00 €
Encours dette	1 783 519,00 €	1 433 912,00 €	3 064 200,00 €	4748020
Capacité désendettement en nb d'années	2,17	2,63	5,59	7,45





• Les investissements de la Collectivité

Les projets prévus pour 2023

FONCIER

- Acquisitions foncières diverses : 20 000 €

Total FONCIER : 20 000€

VOIRIE

- Rue de RIBEAUVILLE enfouissement – plateau rue du bailliage – voirie de Bourgogne : 560 000€ (2022 : 109 676€ dépensés)
- Enfouissement réseaux rue du Maréchal FOCH : 46 000€
- Parking derrière Beysang : 3 000€
- Elargissement Neuerweg : 315 000€
- Chemin Herrenweg (Scherwiller) : 7 000€
- Etude hydraulique prévention des inondations versant nord Hahnenberg/Rottenberg suite inondations Mittelmuehl : 36 000€
- Réaménagement Grube suite inondations – consolidation et enrochement : 58 000€
- Voirie et sécurisation Vieux chemin de Sélestat : 235 000€ (dépenses 4 838€ en 2022 / 143 000€ à venir avant fin d'année)

Total VOIRIE : 1 002 486€ dépenses 2022 déduites

ECLAIRAGE PUBLIC

- Renouvellement 50 points lumineux : 40 000€
- Extension Vieux Chemin de Sélestat – 7 nouveaux points lumineux mâts + têtes : 16 000€

Total ECLAIRAGE PUBLIC : 56 000€

BATIMENTS

- Infiltrations clocheton Mairie : 23 300€
- MTP travaux : 811 500€
- Complexe sportif : 972 000€
- Cuisine Club House et matériel entretien : 25 000€
- Agrandissement ELT – études : 30 000€
- Etude énergétique ELT : 15 000€
- Rénovation énergétique EMB (isolation extérieure et plancher bas) : 170 000€

Total BATIMENTS : 2 046 800€

CADRE DE VIE

- Maintien à niveau ELT : Jeux de lumière scénographique, limiteur de son + autres matériels (4 petites tonnelles etc) : 30 000€
- Illuminations de Noël : 3 000€
- Mobilier urbain : 5 000€
- Stèle cimetière : 6 000€
- Vidéosurveillance et serveur : 95 700€
- Fibre communale dédiée : 54 000€
- Skate parc / pumptrack : 15 000€
- Complexe sportif bornes de recharges électriques : 10 000€ (14 447€ en 2022)
- Trame Verte et Bleue : 25 000€

Total CADRE DE VIE : 243 700€

EDUCATIONEMB :

- Renouvellement parc informatique : 2 000€
- TBI : 6 000€
- Matériel pour salle de motricité : 3 000€

EMH :

- Renouvellement parc informatique : 2 000€
- Cabanon : 1 500€

EEK :

- Renouvellement parc informatique : 4 000€
- Système PPMS et mobilier : 4 000€

Total EDUCATION : 22 500€

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- Fouilles : études de scénographie : 12 000€
- Remparts : mise en lumière et support scénographie : 100 000€ avec matériel en régie sans pose

Total DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE : 112 000€

SERVICES GENERAUX

- Renouvellement parc informatique Mairie : 10 000€
- Renouvellement mobilier Mairie : 10 000€
- Espaces Verts matériel divers : 5 000€
- Bâti-voirie matériel divers : 5 000€
- Atelier : véhicule tribenne 49 272€
- Police Municipale : 1 vélo électrique : 4 000€
- Rampe Duster (PM) : 5 000€
- Défibrillateur complexe sportif : 2 500€

Total SERVICES GENERAUX : 90 772€

Total investissements 2023 : 3 574 258€

a. Les besoins de financement pour l'année 2023

Afin de financer ses dépenses d'investissement, la Collectivité s'appuiera en 2023 sur :

- Des subventions d'investissement à hauteur de 1 380 000 €.
- FCTVA pour environ 300 000€
- Un excédent de fonctionnement pour environ 1 424 399,26 € et un excédent d'investissement de 1 531 998,48 € (à confirmer après validation du Compte Administratif 2022 par la Perception)

b. Les restes à réaliser de 2022 pour l'année 2023

Le montant total des restes à réaliser pour 2023 s'élève à 1 699 000 € dont 972 000 € pour le complexe sportif.

• Les ratios obligatoires

L'article R 2313-1 du CGCT énonce les ratios synthétiques que doivent présenter les communes de plus de 3 500 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire.

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée).

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio 8 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette)/RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 9 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 10 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

Récapitulatif des ratios énoncés dans le présent document :

Dépenses	France 2021	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	
Dépenses réelles de fonct/Population (Ratio 1)	845	623	579	603	607	<i>En €/hab</i>
Dépenses d'équipement brut/population (R4)	316	232	248	293	642	<i>En €/hab</i>
Frais de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (R7)	54	51,2	50	51,2	53	<i>En %</i>
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (R 9)	30,2	28,2	30,5	33,7	72,6	<i>En %</i>
Recettes	France 2021	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	
Impôts directs/population (R2)	468	534	540	555	581	<i>En €/hab</i>
Recettes réelles de fonct/population (R3)	1047	823	814	869	884	<i>En €/hab</i>
DGF/POPULATION (R6)	154	112	123	126	124	<i>En €/hab</i>
Dettes	France 2021	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	
Encours dette/POP (R5)	731	435	350	747	1158	<i>En €/hab</i>
Encours de la dette/recettes réelles de fonct (R10)	0,70	0,53	0,43	0,86	1,31	<i>En nbre d'années de recettes courantes</i>
Charges de fonct/remb dette/recettes réelles de fonct (R8)	88,2	85,2	81,6	79,8	77,3	<i>En %</i>